

COMMUNIQUE DE PRESSE

Eau de baignade de bonne qualité en Paca : l'ARS informe le public.

Marseille, le 3 juillet 2017

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) vient de publier sur son site les informations relatives à la qualité de l'eau de baignade pour l'année 2016.

La baignade peut présenter des risques pour la santé des populations si une pollution affecte la qualité de l'eau. Le principal risque est infectieux, lié à la présence de germes pathogènes pouvant être à l'origine de pathologies de la sphère ORL, de l'appareil digestif (gastro-entérite) ou des yeux.

L'ARS Paca réalise chaque saison estivale le contrôle sanitaire des eaux de baignade de près de 500 sites, en eau douce et en eau de mer :

- 398 sites de baignades en eau de mer ;
- 84 sites de baignades naturelles en eau douce ;
- 18 baignades artificielles en eau douce.

Cela représente chaque année environ 8 000 prélèvements d'échantillons sur les plages, les lacs et les sites de baignade de notre région.

Globalement l'eau de baignade est de très bonne qualité dans notre région.

Sur l'ensemble de la région, seulement 7 sites de baignade présentaient une qualité de l'eau insuffisante, due principalement à des pluies importantes amenant des polluants par ruissellement sur les terrains en amont des baignades et plus rarement à des dysfonctionnements d'ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

Pour les rares sites de qualité insuffisante, des programmes d'actions sont actuellement mis en œuvre par les communes en collaboration avec l'ARS Paca pour améliorer la qualité des eaux de baignade et garantir la sécurité sanitaire de la population : gestion des ouvertures et fermetures des plages, études de fond, dites « profil » des eaux de baignade, programmation de travaux sur les ouvrages de traitement des eaux usées.

L'ARS Paca informe les communes, responsables de la qualité de l'eau de baignade et présente le classement de la qualité des eaux de baignades en application de la réglementation en vigueur (directive européenne 2006/7/CE) en 4 catégories :

- eau de qualité excellente ;
- eau de bonne qualité ;
- eau de qualité suffisante ;
- eau de qualité insuffisante.

Retrouvez les informations sur la qualité de l'eau :

<https://www.paca.ars.sante.fr/eaux-de-baignades-0>

Et en temps réel sur le site du ministère des affaires sociales et de la santé

http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/navigMap.do?idCarte=baignades_metropole&listeActive=dpt#a



Contacts Presse

Agence régionale de santé Paca

> Valérie Bourgeois : 04 13 55 83 67 > 07 87 00 56 31

> Secrétariat : 04 13 55 83 70

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



@ARSPaca

vimeo

